FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Section 1. Identification

Identificateur de produit	LABPOX 30, Partie A (Top Coat Epoxy)
Autres moyens d'identification	LP30-000-A
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Revêtement époxyde
Identificateur du fournisseur initial	LabSurface. 101-1079 des Forges, Terrebonne, J6W 6K9, Qué (Canada) Tél. (450) 966-9000
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666

Section 2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)

Toxicité aiguë, voie orale et par inhalation (Catégorie 4)
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 2)
Sensibilisation cutanée (Catégorie 1B)
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire (Catégorie 2A)
Dangers pour le milieu aquatique, danger aigué (Catégorie 2)
Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme (Catégorie 2)

Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)

Attention
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Prévention
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/ vapeurs / aérosols. P264 Se laver les mains/ongles/visage/yeux soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage

Intervention
EN CAS D'INGESTION: P301 + P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: P302 + P352 Laver abondamment à l'eau. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS D'IRRITATION CUTANÉE: P332 + P313 consulter un médecin
EN CAS D'INHALATION : P304 + P340 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : P305 + P351 + P338 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
ENVIRONNEMENT P391 Recueillir le produit répandu.
Storage
P401 Stocker à l'écart des matières incompatibles

Élimination
P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Autres dangers connus	Aucun

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)*
Polymère en Bisphénol A / Epichlorohydrine	25068-38-6	> 70 %
Benzyl alcohol	100-51-6	< 15 %

*Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).

Section 4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: En cas de surexposition, amener la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Voie orale	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente. En cas de vomissement, gardez la tête basse pour que le contenu de l'estomac ne pénètre pas dans les poumons. Bien rincer la bouche avec de l'eau.
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés, laver immédiatement avec du savon et de l'eau (20 - 30 minutes). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (20 - 30 minutes). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)	Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)

Fumée, oxydes de carbone.

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

En cas d'incendie: Utiliser Dioxyde de carbone (CO_2), poudre sèche, eau et mousse résistante à l'alcool. N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter des équipements de protection appropries aux besoins.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer personnel non-urgence. Isoler la zone et restreindre l'accès. Contrôler la zone de la fuite. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8). Empêcher le déversement de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Éliminer toutes les sources d'allumage (non-fumeur, fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes) dans les environs immédiats. Faites attention au flashback. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Tout l'équipement utilisé lors de la manipulation du produit doit être mis à terre. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter l'exposition prolongée. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Contenir et absorber le déversement avec une matière absorbante inerte et placer la matière absorbante dans une zone de rétention appropriée.
De petits volumes de liquide peuvent être contenus ou absorbés dans un absorbant approprié. Tenir à l'écart de tous les cours d'eau. Ne pas rincer les égouts pluviaux ou sanitaires. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/ vapeurs / aérosols. Se laver les mains/ongles/visage/yeux soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne pas utilisé. Ne pas manipuler ou entreposer à proximité de flammes nues, de chaleur ou d'autres sources d'inflammation. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des dommages ou des fuites. Température de stockage : 16 – 27 ºC

Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)

Limites d'exposition : ACGIH – TLV-TWA Non disponible.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser le produit dans des zones bien ventilées. Ne pas pulvériser le produit. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. Fournir une douche d'urgence / une douche à jet rapide, une douche oculaire, et des installations de nettoyage près du poste de travail et à proximité de la zone de manutention. Lorsque ces systèmes ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuelle approprié qui fonctionne de manière satisfaisante et qui répond aux normes reconnues.

Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Gants : gants à néoprène ou équivalent ; Vêtements : Chemises à mange longues, pantalons longs ; Respiratoires : Non requis si la zone de travail

est bien ventilée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues; Équipement : Lunettes de sécurité résistante aux produits chimiques. Instructions spéciales pour la protection et l'hygiène: Se laver les mains/ongles/visage/yeux soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Enlever et nettoyer les vêtements avant de les réutiliser. Éduquer et former les employés à l'utilisation et à la manipulation sécuritaires de ce produit. Suivez toutes les instructions de l'étiquette.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence, état physique/couleur	Liquide	**Tension de vapeur**	Non disponible
Odeur	Faible	**Densité de vapeur**	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible	**Densité relative**	Non disponible
pH	Non disponible	**Solubilité**	Non disponible
Point de fusion/congélation	Non disponible	**Coefficient de partage n-octanol/eau**	Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition	Non disponible	**Température d'auto-inflammation**	Non disponible
Point d'éclair	> 100 ºC	**Température de décomposition**	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	**Viscosité**	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible	**COV**	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité	Non disponible	**Autre**	Aucune connue

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Stable dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Oui, Stable dans les conditions de stockage recommandées et de manutention prescrites.

Risque de réactions dangereuses

Non dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)

Température élevée.

Matériaux incompatibles

Acides, bases, amines, agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'alimentation en air et de la présence d'autres matériaux. Oxydes de carbone.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)

Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune information spécifique disponible.

Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)

Sensibilisation cutanée – Peut provoquer une réaction cutanée allergique; Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.; Cancérogénicité – Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.; Toxicité pour la reproduction – Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – l'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas toxique pour STOT-SE; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – À l'exception de la sensibilisation de la peau, les expositions répétées aux résines époxy de faible poids moléculaire de ce type ne devraient pas causer d'effets indésirables importants; Danger par aspiration – Basé sur les propriétés physiques, pas susceptible d'être un danger d'aspiration; Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.

Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL_{50} & CL_{50})

CAS 25068-38-6 LD_{50} Oral - Rat - > 15,000 mg/kg; LD_{50} Cutanée – Lapin – 23,000 mg/kg; LC_{50} Inhalation – n'a pas été déterminée;
CAS 100-51-6 LD_{50} Oral - Rat – 1230 - 3100 mg/kg; LD_{50} Cutané – Rabbit – 2000 mg/kg; LC_{50} Inhalation Non disponible; ETA non disponible dans ce document

Section 12. Données écologiques

Écotoxicité (données aquatique et terrestre)

Toxicité aiguë pour les poissons CAS: 25068-38-6 LC_{50}: 1 – 10 mg/l (chez les espèces testées les plus sensibles) / LC_{50} 2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique test, 96 h; CAS 100-51-6 LC_{50} Bluegill (Lepomis macrochirus) 10 mg/L/96h.
Toxicité envers les invertébrés aquatiques CAS: 25068-38-6 EC_{50}: 1.8 mg/l (Grande daphnie (Daphnia magna) 48h);
Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques: CAS: 25068-38-6 EC_{50}: 11 mg/l (algue d'eau douce (Scenedesmus capricornutum) Essai en statique, 72h);
Toxicité pour les bactéries CAS: 25068-38-6 IC_{50}: >42.6 mg/l, (Taux respiratoires, 18h).

Persistance et dégradation	CAS: 25068-38-6 12%, pas facilement biodégradable; CAS: 100-51-6 Aucune donnée n'est disponible sur la dégradation des ingrédients du mélange.
Potentiel de bioaccumulation	CAS: 25068-38-6 Potentiel modéré de bioconcentration; CAS: 100-51-6 Coefficient de partage n-octanol / eau

	(log Kow) 1,1
Mobilité dans le sol	CAS: 25068-38-6 le potentiel de mobilité dans le sol est faible; CAS 100-51-6 Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. CAS 100-51-6 Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts. Le produit contient des composés organiques volatils qui ont un potentiel de création photochimique d'ozone

Section 13. Données sur l'élimination

Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés

Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Section 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD

Non réglementé

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)

UN 3082; NOM: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EPOXY RESIN, L'ALCOOL BENZYLIQUE); CLASSE: 9 ; GE: III

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)

UN 3082; NOM: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EPOXY RESIN, L'ALCOOL BENZYLIQUE); CLASSE: 9 ; GE: III

Précautions spéciales (transport/déplacement)	Peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)	Marine Polluant
Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)	Non.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).
Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)

Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement

United States OSHA information: Ce produit est réglementé selon OSHA (29 CFR).
United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Se référer aux ingrédients énumérés dans la Section 3 & Sections 12; 13 & 14.
United States TCSA information: Se référer aux ingrédients énumérés dans la Section 3.
Réglementation des États américains. Californie Proposition 65 Non listé

Section 16. Autres informations

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité	Le 14 décembre 2020 - version 02
Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Sigma-Aldrich.com & Echa.eurpea.eu.
Abréviations	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
CAS	Chemical Abstract Service
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
CL	Concentration létale
DL	Dosage létale
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
STEL	Short-term Exposure Limit
TMD	Transport de marchandises dangereuses au Canada
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

DISCLAMER : Labsurface décline expressément toute garantie explicite ou implicite à propos de l'usage, en ce qui concerne le produit ou les informations contenues dans ce document, et ne doit en aucun cas être tenu responsable des dommages directs ou indirects qui pourraient être causés par le produit. Les utilisateurs sont responsables de vérifier si le produit est adapté à leurs besoins particuliers et assument tous les risques au niveau de son utilisation, sa manipulation ou l'élimination du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Section 1. Identification

Identificateur de produit	LABPOX FAST CURE NEW-Part B
Autres moyens d'identification	LPFC2..B
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Revêtement de plancher
Identificateur du fournisseur initial	LabSurface. 101-1079, rue des Forges, Terrebonne, QC, J6Y 0J9 (Canada) Tél. (450) 966-9000
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666

Section 2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)

Toxicité aiguë par voie orale (Catégorie 4)
Toxicité aiguë par contact cutané (Catégorie 4)
Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)
Corrosion cutanée (Catégorie 1)
Lésions oculaires graves (Catégorie 1)
Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)
Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1)
Danger pour le milieu aquatique – aigu & chronique (Catégorie 1)

Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)

Danger
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. P264 Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P312 Appeler un médecin en cas de malaise. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P332 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanées: Consulter un médecin. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 Appeler immédiatement un médecin. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)*
1,3-BENZÈNEDIMÉTHANAMINE	1477-55-0	10-30
AUTRE PRODUIT	-	30-60
AUTRE PRODUIT	-	< 5
TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE	25620-58-0	30-60
ALCOOL BENZYLIQUE	100-51-6	7-13

* Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) en poids (sauf pour les gaz/propulseurs en volume) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).

Section 4. Premiers soins	
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.
Voie orale	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration.
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. (15-20 minutes) En cas d'irritation ou d'éruption cutanées: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)

Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction des produits environnants.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage.
Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.

Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)

Limites d'exposition: CAS 1477-55-0 – ACGIH – TLV-TWA 0,1 mg/m^3 & TLV-STEL 0,1 mg/m^3 & PEL-TWA C 0,1 mg/m^3; Poussières – PEL-TWA 15 mg/m^3 (total poussières) & 5 mg/m^3 (fraction respirable);

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	**pH**	Non disponible
Couleur	Clair	**Viscosité cinématique**	Non disponible
Odeur	Caractéristique	**Solubilité**	Non disponible
Point de fusion/congélation	Non disponible	**Coefficient de partage n-octanol/eau (log)**	Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition	Non disponible	**Pression de vapeur**	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible	**Masse volumique/Densité relative**	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité	Non disponible	**Densité de vapeur relative**	Non disponible
Point d'éclair	> 93ºC	**Caractéristiques des particules**	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible	**COV**	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible	**Autre**	Aucune connue

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Risque de réactions dangereuses

Aucun connu

Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)

Aucune connue

Matériaux incompatibles

Matières comburantes; Acides; etc.

Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif par inhalation. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Brûlure cutanée, rougeurs, douleurs; Brûlure des yeux, rougeurs, larmoiements; Brûlure des voies digestives. Brûlure des voies respiratoires, toux, souffle court, étourdissements, somnolence, nausées et maux de tête, etc…

Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)

Sensibilisation cutanée – Possible; Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible; Cancérogénicité – Aucun ingrédient énuméré par IARC, ACGIH, NTP; Toxicité pour la reproduction – Possible; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible; Danger par aspiration – Aucune donnée disponible. Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.

Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL_{50} & CL_{50})

Autre DL_{50} Oral - Rat – 1246 mg/kg & LD_{50} Dermal - Lapin – 2040 mg/kg; CAS 100-51-6 DL_{50}, Oral - Rat 1360 mg/kg; CAS 1477-55-0 DL_{50} Oral - Rat – 980 mg/kg & DL_{50} Dermal - Lapin – 2000 mg/kg & CL_{50} Inhalation - Rat – 1,34 mg/L 4H; CAS 25620-58-0 DL_{50} Oral - Rat - 910 mg/kg; ETA non disponible dans ce document.

Section 12. Données écologiques

Écotoxicité (données aquatique et terrestre)	Aucune donnée disponible pour le produit
Persistance et dégradation	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
Autres effets nocifs	Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Section 13. Données sur l'élimination

Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés

Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Section 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD

UN3267; LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (1,3-Benzènediméthanamine); CLASSE 8; GE III

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)

UN3267; CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (1,3-Benzenedimethanamine); CLASS 8; PG III

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)

UN3267; CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (1,3-Benzenedimethanamine); CLASS 8; PG III

Précautions spéciales (transport/déplacement)	Peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)	POLLUANT MARIN

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).
Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)

Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement

United States OSHA information: This product is regulated according to OSHA (29 CFR).
United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Refer to the ingredients listed in Section 3 & Sections 12; 13 & 14.
United States TCSA information: Refer to the ingredients listed in Section 3.
National Fire Protection Association (NFPA):
HEALTH: 3 FLAMMABILITY: 1 INSTABILITY: 0 SPECIAL HAZARDS: Refer to Section 2 & 3.
HAZARD SCALE: 0 = Minimal 1 = Slight 2 = Moderate 3 = Serious 4 = Severe

Section 16. Autres informations

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité	Le 03 mai 2023 version 1 (NSS ENTREPRISE INC.)
Corrections	Nouvelle FDS
Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS.
Abréviations	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TMD	Transport de marchandises dangereuses au Canada
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average

DISCLAMER : Labsurface décline expressément toute garantie explicite ou implicite à propos de l'usage, en ce qui concerne le produit ou les informations contenues dans ce document, et ne doit en aucun cas être tenu responsable des dommages directs ou indirects qui pourraient être causés par le produit. Les utilisateurs sont responsables de vérifier si le produit est adapté à leurs besoins particuliers et assument tous les risques au niveau de son utilisation, sa manipulation ou l'élimination du produit. Afin de répondre à nos exigences strictes, nous testons en permanence nos revêtements et, à l'occasion, des formulations peuvent être modifiées pour améliorer les propriétés des revêtements. Il se peut que les informations et données figurant dans ce document de référence ne soient pas à jour et ce, malgré la date de référence.